

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS AUTOUR DE L'EGLISE SAINT-LAMBERT SUR LA COMMUNE DE VARENNES-SUR-SEINE

Par arrêté municipal en date du 22 mai 2026,

Le Maire de Varennes-sur-Seine a prescrit l'ouverture de l'enquête publique pour établir le périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Lambert sur la commune de Varennes-sur-Seine.

Par décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun, Monsieur Jean-Luc LAMBERT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Christian HANNEZO en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Varennes-sur-Seine, à l'accueil de la mairie, Place Jean Séjourné, Grande rue 77130 Varennes-sur-Seine, du lundi 01/09/2026 à 08h30 au mardi 15/09/2026 à 17h00 aux jours et heures habituels d'ouverture (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30, Vendredi 8h30-12h00 / 13h30-17h00).

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- sur le site internet de la ville de Varennes-sur-Seine (<https://varennes-sur-seine.fr/>).
- sur un poste informatique spécialement dédié à cet effet à la mairie de Varennes-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (hors jours fériés).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Il pourra également adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur :

- par voie postale à la mairie, à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire-enquêteur à la mairie, Place Jean Séjourné, Grande rue 77130 Varennes-sur-Seine.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@varennes-sur-seine.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par courrier électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences, seront consultables pendant toute la durée de l'enquête en mairie et sur le site internet de la ville de Varennes-sur-Seine, à l'adresse suivante : <https://varennes-sur-seine.fr/>.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le 01/09/2026 de 08h30 à 11h30,
- le 12/09/2026 de 09h00 à 12h00,

Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration du délai d'enquête et seront tenus à la disposition du public à la Mairie (Place Jean Séjourné, Grande rue 77130 Varennes-sur-Seine) et sur le site internet de la ville de Varennes-sur-Seine pendant 1 an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'élaboration du PDA, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Annie CAPOLUNGO
Maire de Varennes-sur-Seine

